



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana · Tonindrozana · Fandrosoana

MINISTRE DE L'INTERIEUR

DECRET n° 2024 – 644

**fixant les modèles de certaines pièces à fournir
par tout candidat aux élections législatives.**

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 2001–003 du 18 novembre 2001 portant loi organique relative à la Haute Cour Constitutionnelle ;

Vu la loi organique n° 2018–008 du 11 mai 2018, modifiée par l'ordonnance n° 2019–002 du 15 mai 2019, relative au régime général des élections et des référendums ;

Vu la loi organique n° 2018–010 du 11 mai 2018, modifiée et complétée par la loi organique n° 2019–002 du 15 février 2019, relative à l'élection des Députés à l'Assemblée Nationale ;

Vu la loi n° 2015–020 du 19 octobre 2015 relative à la structure nationale indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales dénommée « Commission Electorale Nationale Indépendante » ;

Vu le décret n° 2021–1200 du 30 octobre 2021 portant désignation et constatation de l'élection des membres de la formation permanente de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu le décret n° 2021–1305 du 19 novembre 2021 portant constatation de désignation et d'élection des membres de la formation permanente de la Commission Electorale Nationale Indépendante au titre du Président de la République et de la Cour Suprême ;

Vu le décret n° 2024–007 du 04 janvier 2024 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2024–020 du 14 janvier 2024 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2024–051 du 20 janvier 2024 fixant les attributions du Ministre de l'Intérieur ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Vu le décret n° 2024–243 du 13 février 2024 portant convocation des électeurs pour les élections législatives ;

Vu le décret n° 2024–244 du 13 février 2024 fixant le montant de la contribution des candidats aux frais d'impression des bulletins de vote pour les élections législatives ainsi que leurs modalités de remboursement et de reversement ;

Vu le décret n° 2024–582 du 13 mars 2024 fixant le nombre des membres de l'Assemblée Nationale, la répartition des sièges sur l'ensemble du territoire national ainsi que le découpage des circonscriptions électorales pour les élections législatives ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur,

En Conseil du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier – En application des dispositions des articles 21 à 23 de la loi organique n° 2018-010 du 11 mai 2018 susvisée, le présent décret fixe aux annexes ci-après les modèles de certaines des pièces exigées de tout candidat aux élections législatives, et établies en trois exemplaires :

- Annexe 1 : Déclaration individuelle de candidature ;

- Annexe 2 : Déclaration collective de candidature ;
- Annexe 3 : Déclaration de chaque suppléant ;
- Annexe 4 : Lettre d'acceptation écrite de chaque suppléant ;
- Annexe 5 : Déclaration de probité portant engagement à respecter les dispositions en vigueur relatives au financement des campagnes électorales ;
- Annexe 6 : Attestation d'investiture par un parti politique ou par une coalition de partis politiques légalement constituée dans le cas où le candidat et son suppléant sont présentés par un parti politique ou une coalition de partis politiques (pour les circonscriptions électorales ayant un siège à pourvoir) ;
- Annexe 7 : Attestation d'investiture par un parti politique ou par une coalition de partis politiques légalement constituée dans le cas où la liste de candidats est présentée par un parti politique ou une coalition de partis politiques (pour les circonscriptions électorales ayant un siège à pourvoir).

Article 2 – Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 3 – En raison de l'urgence, et conformément aux dispositions des articles 4 et 6 alinéa 2 de l'ordonnance n° 62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé, le présent décret entre immédiatement en vigueur dès qu'il aura reçu une publication par voie radiodiffusée ou télévisée, indépendamment de son insertion au *Journal Officiel* de la République.

Article 4 – Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Intérieur, le Ministre de la Communication et de la Culture, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Antananarivo, le 14 mars 2024

**Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,**

Christian NTSAY

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

RANDRIAMANANTENASOA Landy Mbolatiana

RABARINIRINARISON Rindra Hasimbelo

Le Ministre de l'Intérieur,

Le Ministre de la Communication
et de la Culture

TOKELY Justin

ANDRIAMANANORO Augustin

POUR AMPLIATION CONFORME

Antananarivo, le 14 MAR. 2024

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT,

RAKOTOARISOA Miadantsata Indriamanga

ANNEXE 1
Déclaration individuelle de candidature
(Pour les circonscriptions électorales ayant un siège à pourvoir)

Je soussigné(e)

Nom :

Prénoms :

Né(e) le : à

Fils (fille) de :

Et de :

Profession :

Domicilié(e) à (1) :

Faisant élection de domicile à (2) :

Electeur (électrice) inscrit(e) sur la liste électorale du Fokontany de :

Commune (urbaine/rurale) (3) de :

District de :

Région de :

Titulaire de la carte d'électeur n° :

Délivrée le : à

Titulaire de la carte nationale d'identité n°:

Délivrée le: à

Déclare déposer ma candidature pour les élections législatives du 29 mai 2024 dans le District de

_____.

Conformément à la loi, je joins à la présente déclaration :

1. une copie intégrale d'acte de naissance ou une copie certifiée conforme de ma carte nationale d'identité ;
2. un certificat de nationalité malagasy daté de moins de six mois ;
3. un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 délivré par le parquet compétent ;
4. une copie de ma carte d'électeur ou une attestation d'inscription sur la liste électorale ;
5. un certificat délivré par l'Administration fiscale attestant que j'ai rempli mes obligations fiscales et me suis acquitté de tous les impôts et taxes exigibles de toute nature pendant les trois dernières années ;
6. un certificat de résidence ;
7. une déclaration de suppléant ;
8. une lettre d'acceptation écrite du suppléant ;

9. une déclaration de probité portant engagement à respecter les dispositions en vigueur relatives au financement des campagnes électorales, notamment celles qui se rapportent à la transparence, à la lutte contre le blanchiment de capitaux et à la corruption ;
10. une attestation d'investiture par un parti politique légalement constitué ou par une coalition de partis politiques légalement constituée, dans le cas où le candidat et son suppléant sont présentés par un parti politique ou une coalition de partis politiques ;
11. une quittance confirmée par une attestation signée par le responsable de la Caisse des Dépôts et Consignations attestant du dépôt de la contribution prévue à l'article 20 n° 2018-010 du 11 mai 2018 susvisée ;
12. la matrice sur support électronique du spécimen renfermant les caractéristiques à apposer sur le bulletin unique de vote ;
13. une copie du récépissé de dépôt de la déclaration de patrimoine, pour les personnes concernées.

Déclaration faite en trois exemplaires à.....le

(Signature légalisée)(4)

Renvois de l'annexe 1 :

- (1) Préciser les Fokontany, Commune, District, Région, et le cas échéant, le numéro de la rue ou du lot de la maison ;
- (2) Nom de la personne morale ou physique chez laquelle le candidat élit domicile avec indication très précise de l'adresse ;
- (3) Préciser s'il s'agit d'une Commune urbaine ou d'une Commune rurale.
- (4) Par le Préfet ou le Préfet de police ou le Chef de District ou l'un de ses Adjointes selon le cas.

**Vu pour être annexé
au décret n° 2024 – 644 du 14 mars 2024**

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Christian NTSAY

ANNEXE 2
Déclaration collective de candidature
(Pour les circonscriptions électorales ayant deux sièges à pourvoir)

Nous soussigné(e)s

Candidat n° 1 :

Nom :
Prénoms :
Né(e) le : à
Fils (fille) de :
Et de :
Profession :
Domicilié(e) à (1) :
Faisant élection de domicile à (2) :
Electeur (électrice) inscrit(e) sur la liste électorale du Fokontany de :
Commune (urbaine/rurale) (3) de :
District de :
Région de :
Titulaire de la carte d'électeur n° :
Délivrée le : à
Titulaire de la carte nationale d'identité n° :
Délivrée le : à

Candidat n° 2 :

Nom :
Prénoms :
Né(e) le : à
Fils (fille) de :
Et de :
Profession :
Domicilié(e) à (4) :
Faisant élection de domicile à (5) :
Electeur (électrice) inscrit(e) sur la liste électorale du Fokontany de :
Commune (urbaine/rurale) (6) de :
District de :
Région de :
Titulaire de la carte d'électeur n° :
Délivrée le : à

Titulaire de la carte nationale d'identité n°:

Délivrée le: à

Déclarons déposer notre candidature pour les élections législatives du 29 mai 2024 dans le District de _____.

Conformément à la loi, nous joignons chacun à la présente déclaration :

1. une copie intégrale d'acte de naissance ou une copie certifiée conforme de ma carte nationale d'identité ;
2. un certificat de nationalité malagasy daté de moins de six mois ;
3. un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 délivré par le parquet compétent ;
4. une copie de ma carte d'électeur ou une attestation d'inscription sur la liste électorale ;
5. un certificat délivré par l'Administration fiscale attestant que j'ai rempli mes obligations fiscales et me suis acquitté de tous les impôts et taxes exigibles de toute nature pendant les trois dernières années ;
6. un certificat de résidence ;
7. une déclaration de suppléant ;
8. une lettre d'acceptation écrite du suppléant ;
9. une déclaration de probité portant engagement à respecter les dispositions en vigueur relatives au financement des campagnes électorales, notamment celles qui se rapportent à la transparence, à la lutte contre le blanchiment de capitaux et à la corruption ;
10. une attestation d'investiture par un parti politique légalement constitué ou par une coalition de partis politiques légalement constituée, dans le cas où le candidat et son suppléant sont présentés par un parti politique ou une coalition de partis politiques ;
11. une quittance confirmée par une attestation signée par le responsable de la Caisse des Dépôts et Consignations attestant du dépôt de la contribution prévue à l'article 20 n° 2018-010 du 11 mai 2018 susvisée ;
12. la matrice sur support électronique du spécimen renfermant les caractéristiques à apposer sur le bulletin unique de vote ;
13. une copie du récépissé de dépôt de la déclaration de patrimoine, pour les personnes concernées.

Déclaration faite en trois exemplaires à.....le

(Signature légalisée)(7)

Renvois de l'annexe 2 :

(1) (4) Préciser les Fokontany, Commune, District, Région, et le cas échéant, le numéro de la rue ou du lot de la maison ;

- (2) (5) Nom de la personne morale ou physique chez laquelle le candidat élit domicile avec indication très précise de l'adresse ;
- (3) (6) Préciser s'il s'agit d'une Commune urbaine ou d'une Commune rurale.
- (7) Par le Préfet ou le Préfet de police ou le Chef de District ou l'un de ses Adjointes selon le cas.

**Vu pour être annexé
au décret n° 2024 – 644 du 14 mars 2024**

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Christian NTSAY

ANNEXE 3
Déclaration de chaque suppléant

Je soussigné(e), _____ (nom et prénoms du candidat), candidat aux élections législatives du 29 mai 2024 dans le District de _____, déclare que mon suppléant est :

Nom :
Prénoms :
Né(e) le : à
Fils (fille) de :
Et de :
Profession :
Domicilié(e) à (1) :
Faisant élection de domicile à (2) :
Electeur (électrice) inscrit(e) sur la liste électorale du Fokontany de :
Commune (urbaine/rurale) (3) de :
District de :
Région de :
Titulaire de la carte d'électeur n° :
Délivrée le : à
Titulaire de la carte nationale d'identité n° :
Délivrée le : à

Déclaration faite en trois exemplaires à le

(Signature légalisée)(4)

Renvois de l'annexe 3 :

- (1) Préciser les Fokontany, Commune, District, Région, et le cas échéant, le numéro de la rue ou du lot de la maison ;
- (2) Nom de la personne morale ou physique chez laquelle le suppléant élit domicile avec indication très précise de l'adresse ;
- (3) Préciser s'il s'agit d'une Commune urbaine ou d'une Commune rurale.
- (4) Par le Préfet ou le Préfet de police ou le Chef de District ou l'un de ses Adjoints selon le cas.

Vu pour être annexé
au décret n° 2024 – 644 du 14 mars 2024

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Christian NTSAY

ANNEXE 4
Lettre d'acceptation écrite de chaque suppléant

Je soussigné(e),

Nom :

Prénoms :

Né(e) le : à

Profession :

Domicilié(e) à (1) :

Titulaire de la carte nationale d'identité n°:

Délivrée le: à

Accepte par la présente que je suis le suppléant du candidat _____
_____ pour les élections législatives du 29 mai 2024 dans le District
de _____.

Fait à:.....le

(Signature légalisée)(2)

Renvois de l'annexe 4 :

- (1) Préciser les Fokontany, Commune, District, Région, et le cas échéant, le numéro de la rue ou du lot de la maison ;
- (2) Par le Préfet ou le Préfet de police ou le Chef de District ou l'un de ses Adjoints selon le cas.

Vu pour être annexé
au décret n° 2024 – 644 du 14 mars 2024

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Christian NTSAY

ANNEXE 5

Déclaration de probité portant engagement à respecter les dispositions en vigueur relatives au financement des campagnes électorales

Après avoir parfaitement pris connaissance des dispositions de la loi organique n° 2018-008 du 11 mai 2018 relative au régime général des élections et des référendums, et celles de la loi organique n° 2018-010 du 11 mai 2018 relative à l'élection des Députés à l'Assemblée Nationale,

Je m'engage solennellement à respecter scrupuleusement avec honnêteté et sincérité toutes les dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives au financement de la campagne électorale.

Je m'engage également pour le respect de la transparence dans les recettes, les dépenses et la tenue des comptes pendant la campagne électorale, ainsi que la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

Déclaration faite en trois exemplaires à le

(Signature légalisée) (1)

Renvoi de l'Annexe 5 :

(1) Par le Préfet ou le Préfet de police ou le Chef de District ou l'un de ses Adjointes selon le cas.

**Vu pour être annexé
au décret n° 2024 – 644 du 14 mars 2024**

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Christian NTSAY

ANNEXE 6

**Attestation d'investiture par un parti politique légalement constitué
ou par une coalition de partis politiques légalement constituée**
(Pour les circonscriptions électorales ayant un siège à pourvoir)

Nous soussignés,
Membres du bureau du parti politique ou de la coalition de partis politiques
.....

Attestons que :

Monsieur/Madame
Né(e) le à
CNI n° du à
Adresse exacte
Carte d'Electeur n°.....

Est le seul candidat investi par notre parti politique ou notre coalition de partis politiques pour les élections législatives du 29 mai 2024 dans le District de

Nous attestons en outre que le candidat suppléant est :

Monsieur/Madame
Né(e) le à
CNI n° du à
Adresse exacte
Carte d'Electeur n°.....

Nous désignons Monsieur / Madamecomme mandataire,
et nous le chargeons de déposer le dossier de candidature en trois exemplaires conformément aux dispositions de la loi organique n° 2018-010 du 11 mai 2018 relative à l'élection des Députés à l'Assemblée Nationale.

Fait à le

(Signatures des membres du bureau)

**Vu pour être annexé
au décret n° 2024 – 644 du 14 mars 2024**

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Christian NTSAY

ANNEXE 7

**Attestation d'investiture par un parti politique légalement constitué
ou par une coalition de partis politiques légalement constituée
(Pour les circonscriptions électorales ayant deux sièges à pourvoir)**

Nous soussignés,
- Membres du bureau du parti politique ou de la coalition de partis politiques

Attestons que :

Candidat n° 1 :

Monsieur/Madame
Né(e) le à
CNI n° du à
Adresse exacte
Carte d'Electeur n°.....
Et

Candidat n° 2 :

Monsieur/Madame
Né(e) le à
CNI n° du à
Adresse exacte
Carte d'Electeur n°.....

Font parties de la seule liste de candidats investie par notre parti politique ou notre coalition de partis politiques pour les élections législatives du 29 mai 2024 dans le District de

Nous attestons en outre que les suppléants sont :

Suppléant n° 1 :

Monsieur/Madame
Né(e) le à
CNI n° du à
Adresse exacte
Carte d'Electeur n°.....
Et

Suppléant n° 2 :

Monsieur/Madame
Né(e) le à
CNI n° du à
Adresse exacte
Carte d'Electeur n°.....

Nous désignons Monsieur / Madamecomme mandataire, et nous le chargeons de déposer le dossier de candidature en trois exemplaires conformément aux dispositions de la loi organique n° 2018-010 du 11 mai 2018 relative à l'élection des Députés à l'Assemblée Nationale.

Fait àle

(Signatures des membres du bureau)

**Vu pour être annexé
au décret n° 2024 – 644 du 14 mars 2024**

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Christian NTSAY